

Logement : Ottawa s'ingère grossièrement dans la compétence du Québec

Laurentides-Labelle, le 28 mars 2024 - La députée de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau s'indigne de la nouvelle tentative d'ingérence d'Ottawa dans le logement, une compétence du gouvernement du Québec.

« Cette nouvelle annonce n'est ni plus ni moins qu'une ingérence pleine et entière dans la compétence du Québec, qui a déjà le Tribunal administratif du logement. Plutôt que d'injecter de nouveaux fonds en logement et de transférer les sommes au Québec afin que les projets voient le jour, Ottawa continue de faire ce qu'il fait de mieux, c'est-à-dire la multiplication des programmes ciblés et compliqués, créant une lourdeur et une confusion qui retarde la réalisation des projets de construction dont nous avons cruellement besoin. » déclare la députée Gaudreau

« Le Bloc Québécois défendra corps et âme la compétence du Québec, en réitérant sa principale demande en logement adressée à Ottawa en vue du Budget 2024 : qu'il cesse de se dresser en obstacle et entreprenne des négociations avec Québec afin de lui transférer les sommes dédiées au logement et à l'itinérance, pour mieux répondre à la crise actuelle. » averti la députée de Laurentides-Labelle

« Dans la circonscription, du nord au sud, il y a un manque cruel de logement, de tout type. Résidence étudiante, logement modique, logement social, logement pour la classe moyenne, il n'y a rien. Actuellement on assiste à un échec d'Ottawa qui au lieu de venir sur le terrain, voir les initiatives, voir les projets déjà portés par les communautés, décide d'imposer une charte, de manière unilatérale, d'un océan à l'autre. C'est leur manière de dire, regarder on agi. Mais ce n'est que de la poudre aux yeux. » déclare Marie-Hélène Gaudreau

« Il y a eu de nombreuses consultations qui ont été faites dans la région, j'y ai assisté, j'en ai organisé deux, une Val-Morin et une à Mont-Laurier; Jamais je n'ai entendu un seul intervenant du milieu dire que ce qu'il manquait pour régler la crise du logement était une charte fédérale. » conclut la députée Gaudreau

– 30 –

Source :

Samuel Landry-Beauchamp, adjoint parlementaire
Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle
samuel.landrybeauchamp.338@parl.gc.ca
613-402-4673